# VAE - Validation des Acquis de l'Expérience

Titres professionnels - Formateur Professionnel d'Adultes / Conseiller en Insertion Professionnelle



 Obtenir le titre professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes ou de Conseiller en Insertion Professionnel (Niveau 5 -Bac+2).



 Toute personne, quel que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation

## Pré-requis

- Expérience minimum d'un an en rapport direct avec la certification visée, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non
- Accord de recevabilité

### Admission

- Accord de recevabilité
- Entretien

## Durée

- Accompagnement d'une durée maximum de 24 heures.
- Les durées sont ajustables en fonction des acquis des personnes.



- De septembre à juin,
- Démarrage de l'accompagnement après accord de recevabilité et à la date programmée

## 🕰 Lieu

• PLESCOP

15, Ccial des 3 Soleils - Rue Denis Papin Zone de Tréhuinec

• RENNES

11, Rue André et Yvonne Meynier ZAC Beauregard



 CPF, QUALIF VAE, Plan de Développement des Compétences de l'Entreprise, Aide individuelles, etc. Les titres Professionnels de Formateur Professionnel d'Adultes et de Conseiller en Insertion Professionnelle sont structurés en blocs de compétences : possibilité de suivre et de valider un ou plusieurs blocs séparément. Le titre est obtenu après validation de l'ensemble des blocs d'un titre.

### Déroulement de la VAE

#### Information et conseils

- · Information individuelle ou collective,
- Entretien individuel pour évaluer l'opportunité de la VAE
- · Conseils sur les modes de financements accessibles.
- Première estimation du nombre d'heure d'accompagnement

#### Demande de recevabilité - LIVRET 1 -

- Retrait du dossier de demande de recevabilité auprès de l'organisme certificateur (Ministère de l'emploi)
- Dépôt du dossier de demande de recevabilité auprès de l'organisme certificateur en joignant les pièces justificatives (bulletins de salaire...)
- L'organisme certificateur se prononce pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Si accord de recevabilité, une notification est transmise au demandeur dans un délai maximum de deux mois. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut refus.

### Accompagnement - LIVRET 2 -

Le but de ce livret est de prouver que vous avez acquis, grâce à vos expériences professionnelles :

- Identification des expériences et activités qui seront retenues pour être décrites dans le livret 2
  (Ou « dossier professionnel ») et mise en relation avec le Référentiel Emploi Activité Compétences,
- Travail de réflexion et de production et analyses intermédiaires avec le formateur lors d'entretiens individuels,
- Rédaction du dossier professionnel et préparation à l'entretien avec le jury :
  - o Prendre connaissance du Référentiel de Certification,
  - o Participation à un travail d'évaluation sur prestation orale,

#### Validation par le jury

- Le jury évalue les compétences acquises au travers du dossier de validation (et le cas échéant de la mise en situation professionnelle). Le jury est constitué de professionnels et de formateurs.
- La décision Le jury est souverain dans sa décision. En VAE, il existe 3 décisions possibles :
  - o <u>La validation totale</u>: Le jury estime que le candidat maîtrise les compétences nécessaires correspondant au diplôme présenté. Le diplôme est délivré au candidat.
  - <u>La validation partielle</u>: Le jury pense qu'il manque des compétences. Dans ce cas, le candidat obtient un livret de certification précisant les blocs de compétences obtenus.
  - o <u>L'absence de validation</u> : Le jury estime que le candidat n'a pas prouvé qu'il possède les compétences correspondantes au diplôme.

# Modalités pédagogiques

- Séances de formation en collectif
- Entretiens individuels
- Autoformation accompagnée
- Périodes de stage pratique en entreprise

# Moyens pédagogiques

- Salle de formation équipée
- Supports pédagogiques
- Matériel informatique, Internet Wifi
- Livret d'accueil et de suivi pédagogique

#### Intervenants

 Formatrices professionnelles qualifiées - Assistant administratif - Responsable pédagogique -Référent handicap



